INFORMATIONS GENERALES

Les victimes de violences conjugales
85% de femmes
15% d'hommes

Les auteurs de violences conjugales
14% de femmes
86% d'hommes

La **grossesse** et/ou la **séparation** sont des moments d'**aggravation** des violences.

LES MINEURS

Un **mineur témoin** des violences au sein du couple est considéré comme une **victime** à part entière.
Décret du 23 novembre 2021

Les violences au sein du couple exercées en **présence d'un mineur** est une **circonstance aggravante**.
Article 222-11 du Code Pénal

En cas de violence sur mineur une information préoccupante doit être réalisée.

LA CRIP
04.73.42.21.52 - crip63@puy-de-dome.fr
Hôtel du Département
24 rue Saint-Esprit - 63000 Clermont-Ferrand

POSTURE A ADOPTER

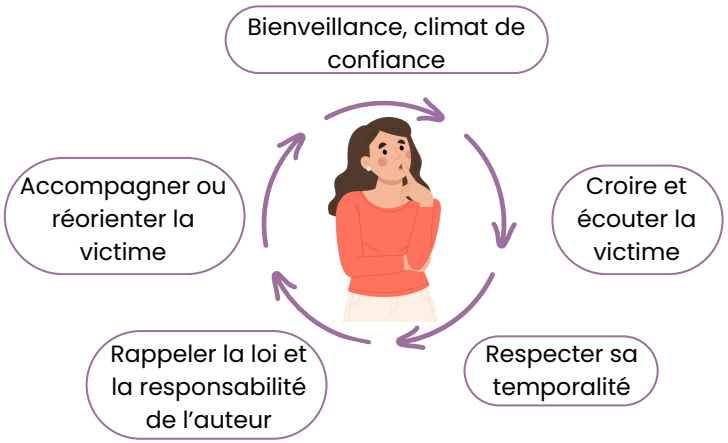

Aide à l'évaluation d'une situation de danger et savoir quand lever le secret professionnel en cas de violences conjugales :
Violences au sein du couple, document d'aide au signalement pour les professionnels de santé, Ministère de l'intérieur

CIDFF du Puy de Dôme
5 rue des Hauts de Chanturgue
63100 Clermont-Ferrand

04.73.25.63.95
accueil@cidff63.org

Accueil physique et téléphonique
Du lundi au vendredi
9h00-12h30 et 13h30-17h00

CIDFF
Centre d'information sur les droits des femmes et des familles
Puy-de-Dôme

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME
Liberté
Égalité
Fraternité

LES VIOLENCES AU SEIN DU COUPLE

A destination des professionnel.les de santé et agent d'accueil ou en contact avec le public

CIDFF
Centre d'information sur les droits des femmes et des familles
Puy-de-Dôme

LES DIFFERENTES FORMES DE VIOLENCE CONJUGALE

Physique

Coup, blessure, brûlure, etc.

Psychologique

Harcèlement, contrôle, humiliation, etc.

Sexuelle

Tout rapport sexuel non consenti, etc.

Economique

Contrôle dépenses, interdiction accès aux comptes, etc.

Administrative

Confiscation papiers identité, etc.

Spirituelle

Imposer une pratique religieuse, etc.

Garder les preuves des faits

Certificats médicaux, récépissés de plaintes, décisions judiciaires, photos, vidéos, témoignages, enregistrements audios, captures d'écran, etc.

NB. Possibilité de faire constater ces preuves par un commissaire de justice.

Mémo de Vie

Site utile https://memo-de-vie.org/

RELAIS NATIONAUX

17 ou 114 — **En cas de danger immédiat**

3919 — **Violences femmes info**
N° anonyme, gratuit 24/7

115 — **Hébergement d'urgence**
N° anonyme, gratuit 24/7

119 — **Allô enfance en danger**
N° anonyme, gratuit 24/7

RELAIS DEPARTEMENTAUX

A.V.E.C. FRANCE VICTIME 63	**04.73.90.12.24** 72 Avenue d'Italie 63000 Clermont-Ferrand	A.V.E.C.
CIDFF 63	**04.73.25.63.95** 5 Rue des hauts de chanturgue 63100 Clermont-Ferrand	CIDFF Puy-de-Dôme
Conseil départemental	**04 73 42 20 20** 24 rue Saint-Esprit 63000 Clermont-Ferrand	PUY-DE-DÔME MON DÉPARTEMENT
Maison des solidarités Thiers	**04 73 80 86 40** 20 rue des Docteurs Dumas 63300 THIERS	PUY-DE-DÔME MON DÉPARTEMENT
25. Gisèle Halimi	**04 73 42 63 25** 25 rue Lucie et Raymond Aubrac 63100 Clermont-Ferrand	25. Gisèle Halimi
Maison des femmes	**04 73 75 50 85** 1 Place Lucie et Raymond Aubrac 63003 Clermont-Ferrand	RESTART LA MAISON DES FEMMES CHU Clermont-Ferrand

SIGNALER ALERTER PROTEGER

Aller à l'hôpital, chez le médecin ou en unité de victimologie

Pour des soins, un certificat médical, un arrêt de travail, etc.

Unité de victimologie
Etabli un certificat médical de constatation des lésions et des traumatismes suite à une agression.

Déposer une plainte

Dans le commissariat / gendarmerie, ou en écrivant directement au Procureur de la République.

L'agent des forces de l'ordre est dans l'**obligation d'enregistrer la plainte** s'il s'agit d'une infraction pénale, et ce n'est pas à lui de **qualifier les faits**.
NB : La main courante est interdite en cas de violences conjugales.

Signaler auprès du procureur de la république

Si vous avez connaissance de violences physiques, psychologiques, sexuelles.

Procureur de la République
Tribunal Judiciaire
16 place de l'Etoile 63033
CLERMONT-FERRAND CEDEX 1
Tél : 04 73 31 77 00

Si vous avez une suscpision de maltraitance, sans danger immédiat pour la personne. Vous pouvez signaler les faits aux maisons des solidarités du Puy-de-dôme.